

près de l'archevêché, pour retirer la quittance de mes décimes de cette année, que vous garderiez jusqu'à la prochaine occasion, que je pourrais vous en faire toucher le montant, en la retirant, vous m'obligeriez sensiblement, mon voiturier étant malade depuis quelque temps.

« Pardon de tant de peine et croyez-moi toujours, avec tous les meilleurs sentiments d'un cœur reconnaissant, mes chers Cousins, votre très humble, etc., etc.

« D'Essertines-en-Donzy, 26 novembre 1782.

« Faites-nous part, s'il vous plaît, des nouvelles de cette affaire, aussitôt que vous en saurez (1). »

(A suivre).

L'abbé J.-B. VANEL.

---

(1) A Messieurs Benoit, bourgeois de Lyon (*Archives paroissiales*).

